

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de renouvellement de cautionnement pour le Tennis Club  
d'Yverdon-les-Bains pour un montant de Fr. 940'000.-*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Le Tennis-Club Yverdon-les-Bains est une association, créée en 1933, avec laquelle la Ville partage une longue histoire, de nombreux soutiens ayant été apportés pour permettre le développement des infrastructures rendu nécessaire par la popularité grandissante de ce sport.

Ce compagnonnage débute en **1966**, avec l'octroi d'un crédit de Fr. 20'000.- pour la création d'un 4<sup>ème</sup> court, et se poursuit en **1969**, avec l'octroi d'un crédit de Fr. 105'000.- pour financer la réfection de courts de tennis existant depuis 1935. En **1974**, un droit de superficie distinct et permanent (DDP) est octroyé à la rue des Pêcheurs, à titre gratuit, sur la parcelle 2350, d'une surface de 6'890 m<sup>2</sup>. En parallèle, le cautionnement d'un emprunt de Fr. 200'000 et le paiement des intérêts étaient accordés par le Conseil ; un 4<sup>ème</sup> court et la reconstruction du Club House étaient au programme. En **1983**, un 2<sup>ème</sup> cautionnement d'un emprunt cette fois-ci de Fr. 1'500'000.- était octroyé par le Conseil communal pour le financement de l'agrandissement des installations du Tennis-Club. Les aménagements consistaient en la construction de halles abritant 3 courts et 2 salles de squash. La surface du DDP avait été alors augmentée de 400 m<sup>2</sup> pour permettre la construction de ce dispositif. En **1992**, de nouveaux projets d'agrandissement nécessitent le renouvellement du cautionnement, à hauteur de Fr. 1'200'000.-. Il s'agissait de construire de nouvelles salles de squash, des vestiaires et des installations sanitaires.

En **2004**, il a fallu se rendre à l'évidence, l'endettement du Tennis Club était devenu trop lourd, les amortissements comptables n'avaient plus été réalisés et les remboursements bancaires avaient été suspendus depuis plusieurs années. Un prêt de Fr. 100'000.- était octroyé pour permettre le paiement des intérêts de la dette. Une subvention de 10'000.- annuels permettait le remboursement de l'emprunt.

Un contrôle de gestion avait, en contrepartie, été instauré et une évaluation des installations avait été effectuée par les responsables des bâtiments de la Ville. Il résultait de cette dernière que les bâtiments étaient dans un état satisfaisant ; des travaux pour un montant de Fr. 60'000.- devaient être néanmoins réalisés.

Pour ce qui concerne l'assainissement financier, plusieurs mesures avaient été exigées : l'augmentation des cotisations, le recrutement de nouveaux membres, la réduction des heures de secrétariat, une nouvelle organisation des nettoyages, et un meilleur contrôle de la consommation d'eau. La Ville dispose d'un observateur au Comité.

L'assainissement financier ayant été réalisé, la Municipalité sollicite l'autorisation de renouveler le cautionnement du TCY, pour un emprunt de Fr. 940'000.-.

## Evolution du Tennis Club

Los de la dernière assemblée générale, une partie du Comité a été renouvelé et une nouvelle équipe, présidée par M. Christophe Perrier-Cornet, s'est mise en place.

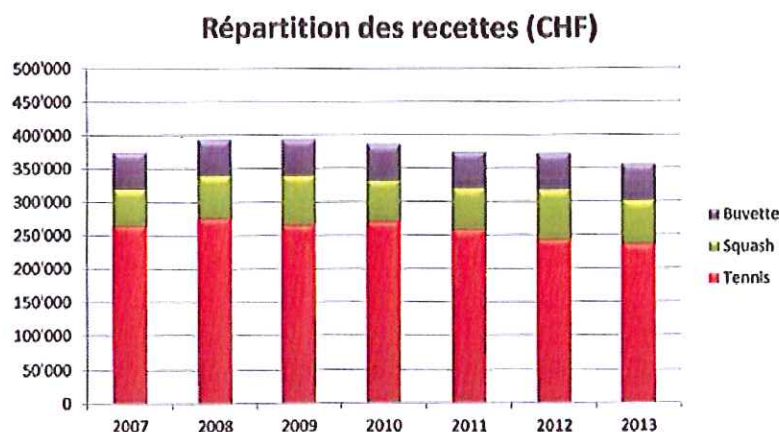
Aujourd'hui le club enregistre 400 membres qui se répartissent comme suit : 47% appartiennent à la catégorie des Juniors, 38% appartiennent à la catégorie des actifs et 15% à la catégorie des « Seniors ». Outre les initiations (Kids Tennis, Passeport vacances, Santé pour tous), la formation et la compétition sont des activités maîtresses du Club. Le mouvement « seniors » est également très actif et organise de multiples rencontres interclubs et inter seniors conjointement avec l'association vaudoise de tennis (AVT) et l'association fribourgeoise-jurassienne et neuchâteloise de tennis (FriJuNe).

Il dispose de 5 équipes interclubs de la 2<sup>ème</sup> ligue jusqu'à la ligue nationale C.

Plusieurs tournois sont organisés chaque année, dont 2 de niveau national : le Nike Tour of Champions des U14 permettant de se qualifier à la finale du « Nike Tour » ainsi que le Tournoi du Jeûne.

## Situation financière du Tennis Club

### 1. Evolution du Chiffre d'affaires



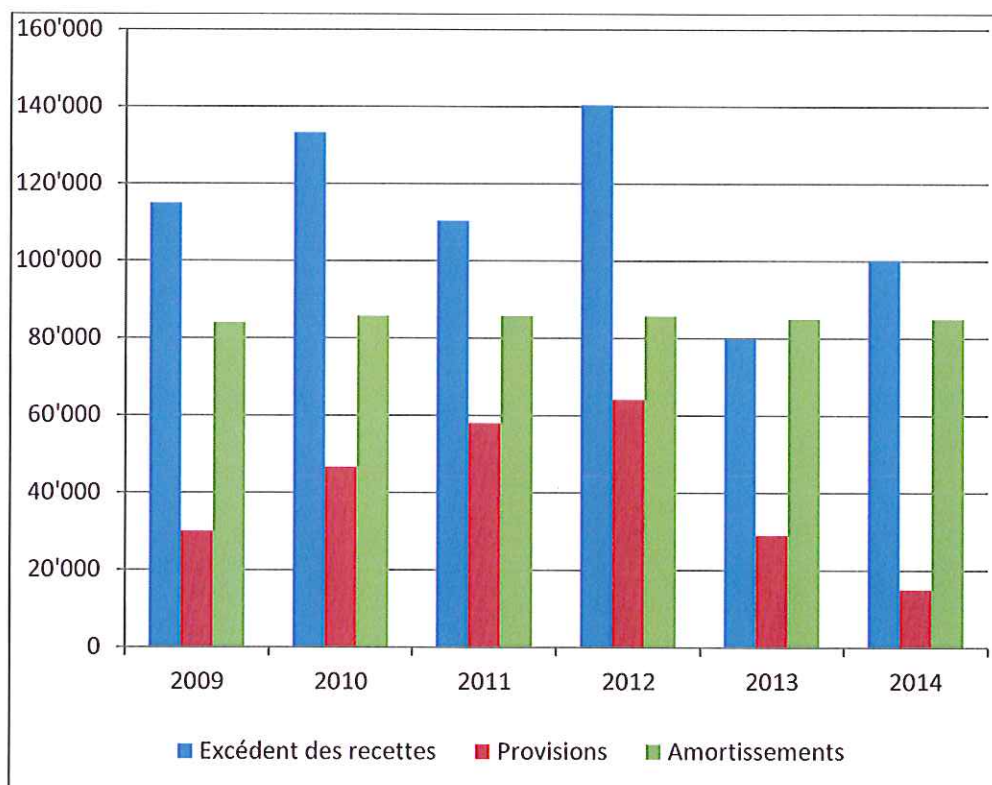
Il est à relever une légère érosion des recettes contre laquelle le nouveau comité entend lutter avec quelques mesures explicitées ci-dessous dans les « Perspectives ». La recette en provenance de la buvette reste identique dans la mesure où elle consiste en un loyer mensuel défini dans un bail commercial, renouvelé de cinq ans en cinq ans.

### 2. Evolution du compte de résultats depuis 2009

	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Budget 2014
Excédent des recettes	114'940	133'225	110'415	140'443	79'864	100'170
Dissolution de provisions pour travaux*			33'583	9'842	34'467	
Total des excédents	114'940	133'225	143'998	150'285	114'331	100'170
Provisions (déb. douteux + installations)	30'000	46'600	58'000	64'087	29'000	15'000
Amortissements (bâtiments + informatique)	84'000	85'689	85'689	85'690	85'000	85'000
Total amortissements & provisions	114'000	132'289	143'689	149'777	114'000	100'000
Résultat de l'exercice	940	936	309	508	331	170

\* TCY provisionne chaque année un montant variable pour faire face à l'entretien des installations et aux travaux de maintenance. La provision est alors dissoute et le montant non dépensé « réinjecté » dans les recettes.

Nous constatons une situation financière maîtrisée, avec un calcul des provisions et amortissements en fonction du résultat de l'exercice afin de tendre vers un équilibre des comptes.



Les provisions réalisées permettent de procéder à des amortissements linéaires malgré la fluctuation des excédents annuels.

### Conditions cadres de l'emprunt

Il s'agit pour le Tennis-Club de renouveler l'emprunt échu, d'un montant de Fr 940'000.-, lequel couvre la construction des deux terrains de squash existants. Ce dernier serait conclu pour une nouvelle période 10 ans, à un taux d'intérêt fixe de 2.25%. L'amortissement fixe convenu est de Fr. 20'000.- annuels.

### Perspectives

La volonté du comité qui s'est mis en place au mois de mars dernier est d'activer l'adhésion de joueurs de moins de 40 ans, afin d'équilibrer les recettes et de préserver l'avenir. Des actions ciblées sur la HEIG-VD et sur le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) sont envisagées, ainsi qu'une prospection auprès des entreprises d'Yverdon et Région.

Le bilan des recettes signalant l'engouement pour le squash, notamment dans la tranche 20-40 ans, l'accent sera également mis sur ce sport en vogue.

A plus long terme, l'ambition est de faire du Tennis-Club Yverdonnois une école de tennis pilote pour détecter, encourager et développer les compétiteurs de demain, en partenariat avec Swiss Tennis. Il s'agirait de créer une structure « élite » afin de développer les futurs talents.

A plus long terme, cela nécessitera une modernisation des installations existantes afin de garantir des conditions de jeu optimales. Il conviendra probablement d'aménager un terrain extérieur supplémentaire, voire de prévoir une couverture possible des terrains extérieurs pour pouvoir y jouer l'hiver.

### Conclusion

La Municipalité est convaincue que le sérieux et le dynamisme du Tennis-Club lui permettra de tenir ses engagements, raison pour laquelle elle vous encourage à autoriser le cautionnement communal d'un emprunt de Fr. 940'000.-. Poursuivant sa politique de surveillance des subventions et soutiens divers, une convention est en cours d'élaboration pour permettre non seulement le suivi financier de la situation, mais également de fixer les obligations corrélatives à ce soutien, en termes de formation des jeunes et d'information.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des Finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement d'un emprunt de Fr. 940'000.- à contracter par le Tennis-Club d'Yverdon-les-Bains.

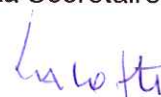
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : Monsieur J.-D. Carrard, municipal de la Sécurité publique, du SDIS et des Sports